

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 31 mars 2022

PRIX DE VENTE*	HONORAIRES TTC* Par forfait / Pourcentage
Jusqu'à 49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	8,00%
De 100 000 € à 159 999 €	7,50%
De 160 000 € à 199 999 €	7,00%
De 200 000 € à 299 999 €	6,50%
Au-delà de 300 000 €	6,00%

* Tranches non cumulatives. Montant maximum des honoraires applicables

Mandat de vente : Honoraires à la charge de l'acquéreur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

Successions : Honoraires à la charge de l'acquéreur.

AVIS DE VALEUR

200 € TTC : Dans le cadre d'une estimation simple, bancaire ou notariale.

OFFERTE : Dans le cadre d'un mandat.